



31 août 2026

Politique d'investissement

L'objectif du compartiment Protea Fund – Orcadia Equities EMU SRI Ex-Fossil est de dégager une appréciation du capital à long terme en investissant les capitaux en actions. Le Compartiment se concentrera sur des sociétés de tous les secteurs économiques, à l'exception des sociétés du secteur de l'énergie, situées dans l'Union économique et monétaire européenne (« UEM ») qui contribuent au développement durable, conformément aux critères de l'Investissement socialement responsable (« ISR »).

Le Compartiment fait l'objet d'une gestion active. Le Compartiment ne possède pas d'Indice de référence et n'est pas géré par référence à un indice.

Politique d'intégration ESG

Le compartiment Protea Fund – Orcadia Equities EMU SRI Ex-Fossil investit principalement dans des actions qui contribuent au développement durable suivant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (« ESG »). Cela signifie que dans des conditions de marché normales, les investissements ISR UEM représenteront au moins 90% du portefeuille du Compartiment (actifs hors liquidités et équivalents de liquidités). Le Compartiment cherchera également à éviter d'investir dans des sociétés qui effectuent des tests non obligatoires sur les animaux à des fins non médicales.

Vous trouverez plus d'informations sur l'ESG dans le prospectus.

Données générales

Classification compartiment (1)

	Oui	Non
Engagement	☒	☐
Intégration ESG	☒	☐
Exclusion	☒	☐

Gestionnaire d'investissement

Orcadia Asset Management

Publication VNI

www.beama.be

Données Compartiment / Classe

Forme légale : SICAV de droit luxembourgeois

Compartiment de : Protea Fund

Classe d'actifs : Actions

Catégorie : EMU

Stratégie du compartiment : Stratégie active

Classification SFDR: Article 8

Date de lancement: 16/11/2018

Durée : Illimitée

Date de clôture exercice : 31/12

Devise : EUR (3)

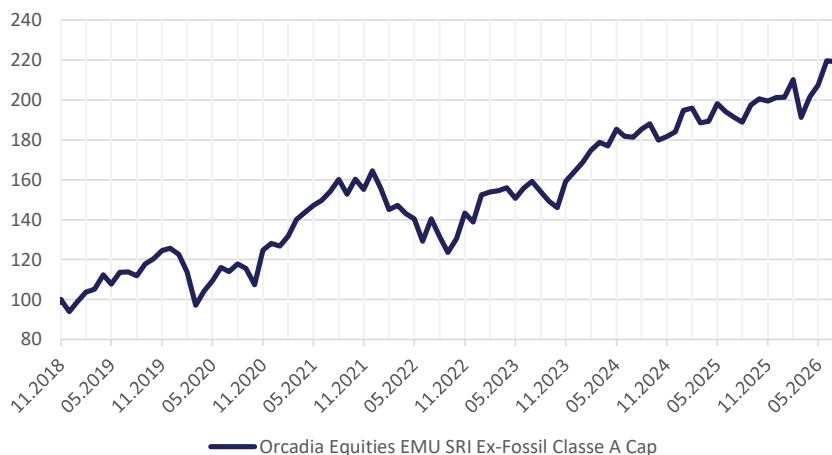
Valeur d'inventaire initiale : 100

Valorisation quotidienne : oui

Clôture de la réception des ordres : 13h00

Date de liquidation : J+2

Evolution de la VNI depuis le lancement (16/11/2018) (2)



Les informations d'analyse susmentionnées devraient fluctuer dans le temps
Sources : Pictet & Cie (Europe) S.A. / Orcadia Asset Management

Performances au 31 août 2026 (3)

1 mois	0.0%
Début d'année	9.4%
1 an	16.0%
Depuis l'origine (annualisé)	10.6%

(1) Plus d'informations sur le label LuxFLAG sur le site <https://luxflag.org/labels/esg/>

(L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité).

(2) Plus d'informations sur le label Towards Sustainability sur le site <https://towardsustainability.be/the-label/about-the-label>

(L'obtention de ce label par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité).

(3) Les investisseurs dont la devise de référence n'est pas l'euro doivent tenir compte du risque de change : les variations des taux de change peuvent affecter à la hausse ou à la baisse la valeur de leur investissement.

VNI au 31 août 2026: 219.17

Actifs net: EUR 91 195 030

Investissement Minimum : N/A

Frais d'entrée: Aucun

Frais de sortie: Aucun

Un swing-price peut être appliqué afin de mitiger les effets négatifs des souscriptions ou rachats de parts sur les détentions des actionnaires du fonds

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation: 1.09%

Coûts de transactions: 0.18%

Politique de Dividende : Réinvestissement

Commission de performance : Aucune

Précompte mobilier sur les OPCVM investissant plus de 10% en créances: oui (30%)

Taxe de bourse sur remboursement ou changement de compartiment : 1.32% (max: 4000 Eur)

Service financier au luxembourg: FundPartner Solutions (Europe) S.A.

Indicateur de risque

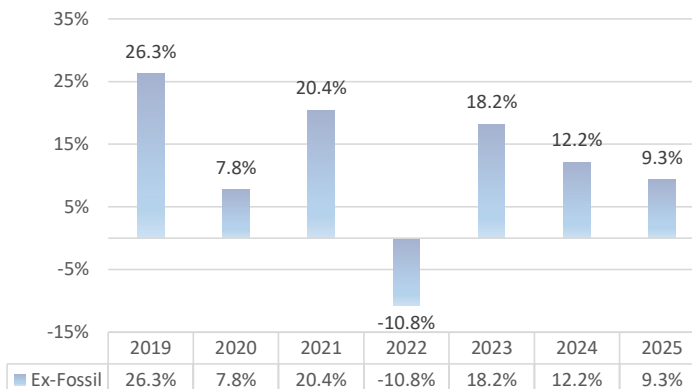


L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour 7 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances par année civile (3)



Les performances passées et le graphique d'évolution de la VNI ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs et peuvent être trompeurs. Les performances présentées sont calculées en euro, après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment à l'exception des éventuels frais d'entrée et de sortie et de la taxe boursière. Les performances sont calculées selon la méthode cumulative pour les périodes inférieures à un an et selon la méthode actuarielle pour les périodes supérieures à un an. Les chiffres de performance et les données du graphique d'évolution de la VNI sont fournis par Pictet & Cie (Europe) S.A.

Top 10 des principales participations

HSBC HOLDINGS	4.35%
ASTRAZENECA	4.10%
SCHNEIDER ELECTRIC	3.88%
NOVARTIS NOM.	3.42%
ALLIANZ	2.34%
NOVO NORDISK 'B'	2.31%
ABB	2.29%
UNILEVER	2.20%
AXA	2.07%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON	2.03%

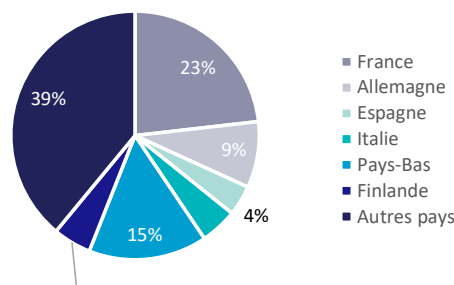
Il se peut que les actions et OPC présentés dans le portefeuille ne soient pas offerts en Belgique, veuillez vérifier avec votre conseiller en investissement.

Données à la date d'émission de la factsheet

Il se peut également que les informations d'analyse susmentionnées puissent fluctuer dans le temps

Sources : Pictet & Cie (Europe) S.A. / Orcadia Asset Management

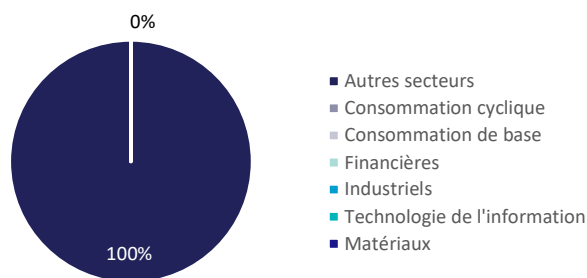
Répartition géographique



Données à la date d'émission de la factsheet

Les informations d'analyse susmentionnées devraient fluctuer dans le temps
Sources : Pictet & Cie (Europe) S.A. / Orcadia Asset Management

Répartition sectorielle



Données à la date d'émission de la factsheet

Les informations d'analyse susmentionnées devraient fluctuer dans le temps
Sources : Pictet & Cie (Europe) S.A. / Orcadia Asset Management

Consommation cyclique : Ce secteur comprend notamment l'automobile, les biens de consommation durables ou encore les médias. Il s'agit là des secteurs qui évoluent de façon cyclique, au rythme de la conjoncture économique.

Consommation de base : Le secteur de la Consommation de base regroupe des entreprises vendant des biens et services essentiels (alimentation, hygiène personnelle, entretien de la maison).

Risques

Le niveau de risque ne reflète pas les effets éventuels de conditions inhabituelles du marché ou d'événements imprévisibles qui peuvent amplifier les risques ou déclencher d'autres risques tels que:

- Risque de contrepartie: Le compartiment peut perdre de l'argent à la suite d'une défaillance d'un acteur du marché avec lequel il est en relation.
- Risques de crédit: Le Compartiment ne peut pas investir dans des titres de créance. Les émetteurs de ces titres de créance peuvent devenir insolvables, auquel cas les titres perdront tout ou partie de leur valeur.
- Risque de liquidité: Certains titres financiers peuvent se révéler impossibles à vendre rapidement à un moment donné ou être vendus avec une décote.
- Risque de gestion: Dans des conditions anormales de marché, les techniques de gestion habituelles peuvent se révéler inefficaces ou défavorables.
- Risque des instruments dérivés: Certains instruments dérivés peuvent augmenter la volatilité du compartiment ou exposer le compartiment à des pertes supérieures au prix de ces instruments dérivés.
- Risques opérationnels : Dans tout marché et dans les marchés émergents, le compartiment peut perdre une partie ou la totalité de son argent en cas de défaillance dans la garde des actifs, de fraude, de corruption, d'actions politiques ou de tout autre événement indésirable.
- De façon générale, tout investissement présente un risque de perte de capital.

Vous trouverez plus d'informations et une liste complète des risques dans le DIC et le prospectus.

Définition

(1) Classification Compartiment

Engagement : implique une participation et vote aux Assemblées Générales.

Intégration ESG : implique une politique d'investissement qui intègre des critères ESG.

Exclusion : implique d'exclure certains secteurs d'activités de l'univers d'investissement.

(2) Performances

Les performances du passé et le graphique d'évolution de la VNI ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs et peuvent être trompeurs. Les performances présentées sont calculées en euro, après déduction de tous les frais prélevés par le compartiment à l'exception des éventuels frais d'entrée et de sortie et de la taxe boursière. Les performances sont calculées selon la méthode cumulative pour les périodes inférieures à un an et selon la méthode actuarielle pour les périodes supérieures à un an. Les chiffres de performance et les données du graphique d'évolution de la VNI sont fournis par Pictet & Cie (Europe) S.A.

Politique d'intégration ESG

Le manager du compartiment sélectionne les valeurs du portefeuille parmi un univers restreint de grandes sociétés de la zone euro. L'univers est restreint à deux niveaux : (1) par processus d'exclusion et (2) par l'introduction d'une approche ESG de type « best in class ». Plus en détail :

Processus d'Exclusion

Le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison de différents éléments :

- Exclusion des entreprises qui violent gravement les normes et conventions internationales telles que le Pacte mondial des Nations Unies, les conventions de l'OIT, etc ;
- Au-delà des "exclusions traditionnelles" (telles que les armes à feu civiles, les armes conventionnelles et controversées), le gestionnaire d'investissement exclut des investissements du Compartiment :
 - a. les sociétés qui sont membres du " GICS 10 - Energy " et qui sont producteurs de combustibles fossiles ou des sociétés qui tirent leurs revenus de l'extraction de charbon thermique ou de pétrole et de gaz ;
 - b. les sociétés qui tirent plus de 5% de leurs revenus :
 - i. du tabac
 - ii. des armes à feu civiles, des armes conventionnelles et controversées
 - iii. OGM
 - iv. de l'alcool
 - v. des jeux d'argent
 - vi. des divertissements pour adultes ;
 - c. les entreprises qui mènent des recherches non obligatoires sur des animaux vivants pour des raisons non médicales ;
 - d. les entreprises de services publics qui tirent plus de 5 % de leurs revenus de
 - i. la production d'électricité thermique
 - ii. la production d'électricité d'origine nucléaire ;
 - e. les producteurs d'électricité dont la capacité de production n'est pas conforme aux ambitions de Paris en matière de climat.

Approche ESG « best in class »

Au-delà de l'exclusion de certains secteurs ou titres de l'univers d'investissement, Orcadia AM adopte une approche de type « Meilleurs élèves de la classe ». Cette approche positive contribue à inciter les sociétés à s'améliorer sur le plan des dimensions ESG. Pour déterminer le score « E » (Environnement), « S » (Social) et « G » (Gouvernance) nous nous basons aussi bien sur des sources publiques telles que la presse, site Web,..., que sur des données de fournisseurs spécialisés dans la récolte de données ISR. Les éléments pris en compte aussi bien que leurs poids varient de secteur en secteur. Afin d'être éligible à la sélection une valeur doit être membre de l'indice MSCI EMU SRI. Cet indice puise dans l'indice « standard » MSCI EMU et ne retient que les 25% des sociétés les mieux classés au niveau ESG au sein de chaque secteur. Si lors de la revue des critères ESG il s'avère qu'une valeur n'est plus membre de l'indice MSCI EMU SRI, elle doit sortir du portefeuille dans un délai raisonnable.

Exemples de critères ESG sans être exhaustif :

Environnement (E) porte notamment sur utilisation d'eau potable, émission de CO2 déchets toxiques ou électroniques ;

Social (S) porte notamment sur la qualité des produits ou services de la société, sur le traitement équitable des employés ou sur le nombre d'accidents de travail ou le traitement de données privées ;

Gouvernance (G) porte notamment sur le respect des bonnes pratiques en termes de concurrence, de fraude ou d'éthique ou sur le nombre de membres indépendants dans un conseil d'administration, sur l'utilisation de méthodes pour limiter les droits de l'actionnaire et sur la transparence au niveau de la comptabilité.

Vous trouverez plus d'informations sur l'ESG via le lien suivant : <https://assetservices.group.pictet/asset-services/fund-library/>

La décision d'investir dans le fonds doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds tels que décrits dans son prospectus.

Information Importante

Les souscriptions aux parts du compartiment ici mentionnés ne peuvent être effectuées que sur base du dernier prospectus, DIC et des derniers rapports semestriels et annuels. Le prospectus, les statuts et les derniers rapports périodiques en anglais, ainsi que les DICs en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement via le lien <https://www.orcadia.eu/la-sicav/> ou au siège social de la SICAV, ainsi qu'auprès de FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg qui assure le service financier au Luxembourg. En cas de plaintes, le détenteur de parts peut s'adresser à FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15 Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg service T.A. Client Services, téléphone : (+352) 46 71 71 7666, fax : (+352) 46 71 71 7667 ou email : pfcs.lux@pictet.com ou au Service de Médiation pour le Consommateur : contact@mediationconsommateur.be pour toute réclamation.

Avertissement légal

Protea Fund - Orcadia Equities EMU SRI Ex-Fossil est un compartiment de la sicav de droit Luxembourgeois Protea Fund pour lequel, Orcadia Asset Management dont le siège social est situé au 13, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, Grand-Duché de Luxembourg a été nommé en tant que gestionnaire d'investissement. La société de gestion peut cesser la commercialisation en Belgique. Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer de l'adéquation entre ses investissements et sa situation particulière et qu'il comprend tous les risques liés à ses investissements. Vous pouvez obtenir un résumé des droits des investisseurs en anglais via le lien suivant: <https://www.pictet.com/content/dam/www/documents/legal-and-notes/fundpartner-solutions/fps-summary-of-Investors-rights.pdf>